

L'Anse-Saint-Jean, le 29 octobre 2012.

Je, soussigné, Daniel Corbeil, confirme que l'avis de convocation pour l'assemblée spéciale du 29 octobre 2012 a été signifié à chaque membre du conseil municipal tel que prévu à l'article 156 du Code municipal et certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

----- Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue à 18h00 le lundi 29 octobre 2012, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :	<b>Mme Gertrude Bouchard,</b>	<b>conseillère</b>
	<b>M. Marcellin Tremblay,</b>	<b>conseiller</b>
	<b>M. Yvan Côté,</b>	<b>conseiller</b>
	<b>M. Victor Boudreault,</b>	<b>conseiller</b>
	<b>M. Denis Girard,</b>	<b>conseiller</b>
	<b>M. Daniel Corbeil,</b>	<b>dg/sec-trésorier</b>
Est absent :	<b>M. Graham Park,</b>	<b>conseiller</b>

368-2012

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

369-2012

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement 12-293 concernant le remboursement du déficit
3. Régime de retraite des employés municipaux
4. Période de question
5. Levée de l'assemblée

370-2012

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 12-293 AYANT POUR BUT DE CONSOLIDER LA DETTE DE L'EXERCICE FINANCIER 2011 POUR UN DÉFICIT ET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 551 000\$ REMBOURSABLE SUR CINQ ANS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion concernant le règlement 12-293 a été donné lors de l'assemblée régulière du conseil municipal le 1<sup>er</sup> octobre 2012 par Mme Gertrude Bouchard conseillère;

Il est proposé, appuyé d'adopter le règlement 12-293 ayant pour but de consolider la dette de l'exercice financier 2011 pour déficit et de décréter un emprunt d'un montant de 551 000\$ remboursable sur cinq ans tel que présenté.

371-2012

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'en 2013 la cotisation au régime de retraite des employés municipaux sera de 6% au lieu de 5.75%;

Il est proposé, appuyé de modifier le taux de cotisation déterminé du régime de retraite des employés de la municipalité en faisant passer celui-ci de 0.25% à 0.50% à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

Quant à la participation financière de la municipalité au fonds de retraite de M. Corbeil pour 2011, le conseil a voté à trois votes contre et deux votes pour et par conséquent la municipalité ne contribuera pas au fond de retraite pour 2011, tel que demandé.

372-2012

FERMETURE DE LA SÉANCE.

propose la fermeture de la séance à 18h15

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean en ce vingt-neuvième jour d'octobre 2012.

---

Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

---

Monsieur Claude Boucher, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*